

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 avril 2007
 (convocation du 16 avril 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
 M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00
 M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55
 M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques
 M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
 M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude
 M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30
 M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
 M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
 M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
 Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00
 M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35
 M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
 M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
 M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
 M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
 M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
 M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
 M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
 M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
 Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
 M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
 M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
 M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
 Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
 M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
 M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Extension du réseau des Transports en commun en site propre - Tramway - Marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a validé, le 23 juin 2006, un schéma directeur d'amélioration de la desserte en transports en commun qui prévoit, entre autre, des extensions du réseau de transport en commun en site propre (TCSP) existant sur la base des études de faisabilité commandées par la Direction des Déplacements Urbains.

Conformément à ce schéma directeur, il convient maintenant de procéder au lancement des études opérationnelles des extensions du réseau de tramway suivantes :

- création de la ligne D du tramway, avec un premier tronçon examinant les différentes options de tracé entre le centre de Bordeaux et les boulevards, incluant les différentes possibilités de franchissement des boulevards (environ 1,8 km) et études opérationnelles de deux branches, d'une part, des boulevards jusqu'au carrefour de Cantinolle en limite d'Eysines et Le Taillan-Médoc et, d'autre part, des boulevards jusqu'au carrefour Jean Mermoz en limite d'Eysines et Le Haillan, en desservant la mairie de Bordeaux Caudéran. Cette dernière branche a vocation à terme à desservir la commune de Saint-Médard-en-Jalles ;
- prolongement de la ligne A jusqu'à Mérignac-les-Pins et la rocade (3,1 km) ;
- prolongement de la ligne B jusqu'au carrefour de l'Alouette (3,6 km) en desservant les sites hospitaliers du Haut-Lévêque et de Xavier Arnoz et la gare de l'Alouette ;
- prolongement de la ligne B jusqu'au pôle d'activité de Bordeaux-Nord (1,0 km) ;
- prolongement de la ligne C vers le sud jusqu'au futur lycée Terre Sud (3,8 km) et extension jusqu'à la rocade ;
- prolongement de la ligne C vers le nord jusqu'au parc des Expositions (3,7 km).

L'ingénierie du projet et les aménagements urbains seront confiés à une équipe de maîtrise d'œuvre qui devra s'attacher à proposer des solutions économiques compatibles avec les solutions retenues en 1^{ère} et 2^{ème} phase en tenant compte de l'environnement urbain plus ou moins dense.

La mission comprendra les prestations concernant l'acquisition de matériel roulant, la maîtrise d'œuvre des bâtiments d'ateliers et des parcs relais et/ou parkings en ouvrage.

Les études et la réalisation ultérieures tiendront compte de l'objectif de réduction significatif des coûts constatés sur les précédentes phases, tant pour l'investissement (-40%) que pour l'exploitation et la maintenance. Il s'agit de faire simple et efficace, tout en préservant les performances et l'esthétique, en adoptant des mesures telles que :

- l'optimisation des tracés et l'allongement des distances entre stations, ce qui permet aussi d'améliorer la vitesse commerciale ;
- l'alimentation par ligne aérienne de contact ;
- la simplification de la conception des plateformes et des équipements connexes (bordures, lisses, revêtements, mobiliers) ;
- la limitation au strict nécessaire des infrastructures et des aménagements urbains d'accompagnement ;
- la simplification des ouvrages d'art et des parcs-relais ;
- le recours à une voie unique là où cela est possible.

Enfin, le maître d'œuvre chargé des études et suivi de réalisation de chacune de ces branches préparera les dossiers de concertations préalables et d'enquêtes d'utilité publique que le maître d'ouvrage décidera de soumettre à la concertation pour la suite des opérations. Il assistera alors la Communauté urbaine de Bordeaux lors des réunions de concertations préalables et des conclusions des enquêtes d'utilité publique.

A cet effet, il est proposé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour les missions de base conformément à la loi MOP à savoir :

- les études préliminaires, diagnostic et esquisses (E.P.) ;
- les études d'avant projet (A.V.P.) ;
- les études de projet avec les spécifications techniques (P.R.O.) ;
- l'assistance au Maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux et de fournitures (ACT) ;
- les études d'exécution des infrastructures et aménagements urbains (hors mobilier) (EXE) ;
- la mise en cohérence, l'examen et visa des documents d'exécution fournis par les entreprises pour les autres disciplines y compris la direction et l'animation de la cellule de synthèse (VISA/SYN) ;
- la direction de l'exécution des contrats de travaux et de fournitures (DET) ;
- l'assistance au Maître de l'ouvrage pour les opérations de réception (AOR) ;
- la préparation des dossiers des ouvrages exécutés (DOE) ;
- l'ordonnancement, coordination et pilotage des chantiers (OPC).

Compte tenu de la complexité d'une telle opération, il sera demandé au Maître d'œuvre d'exercer des missions complémentaires ou spécifiques concernant :

- la coordination des intervenants extérieurs (CIE) notamment, pour les déviations de réseaux ;

- l'assistance au Maître de l'ouvrage pour mettre en œuvre la consultation et l'information des usagers, du public et des administrations (ACI) ;
- l'assistance aux procédures administratives (APA) ;
- l'ordonnancement et coordination des études et des libérations d'emprises (OCE) ;
- l'établissement et le suivi du schéma directeur de la qualité (SDQ) ;
- l'organisation, la direction, la gestion, l'évaluation des essais d'ensemble du système tramway (EES) ;
- l'étude des modifications de programme (MOD) ;
- la rédaction de DCE et marchés pour les études et sondages complémentaires (ETC) ;
- la préparation du dossier de définition, du dossier préliminaire de sécurité et du dossier de sécurité du tramway (DS).

Le marché sera découpé en cinq lots correspondant aux études du quadrant Nord-Ouest (ligne D), aux études des extensions des lignes A, B et C et à des études transversales (systèmes centraux, matériel roulant, centre de maintenance et gestion des interfaces). Chaque candidat pourra répondre pour un ou plusieurs lots. En cas d'attribution de plusieurs lots à un même candidat, il sera passé un marché unique pour l'ensemble des lots attribués.

Enfin, le marché fera l'objet d'une tranche ferme pour les études préliminaires, études d'avant projet, préparation des dossiers de concertations et d'enquêtes publiques, assistance durant les enquêtes publiques et de 8 tranches conditionnelles pour la suite des études et la réalisation jusqu'à la mise en service en fonction des résultats des enquêtes publiques.

Pour la ligne D, la tranche ferme comprendra les études préliminaires et s'achèvera par la validation du tracé et du phasage opérationnel. Les 2 tranches conditionnelles, TC1 comprenant les études d'avant projet, préparation des dossiers de concertation et d'enquêtes publiques, assistance durant les enquêtes publiques, et TC2 comprenant les phases de projet jusqu'à la mise en service, permettront la réalisation du premier tronçon allant du centre de Bordeaux jusqu'aux boulevards. Ces deux tranches conditionnelles ne seront réalisées que sous réserve d'une validation du tracé de la prolongation de cette ligne au-delà des boulevards.

Le délai des études sera fixé à 30 mois pour la tranche ferme, et à 36 mois pour chaque tranche conditionnelle.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux concernés est estimée à 258 M € hors taxes pour un montant maximal de programme de 342 M € hors taxes (comprenant les six prolongements et le premier tronçon de la ligne D). Le montant du marché de maîtrise d'œuvre étant estimé quant à lui à 28 M € ht.

A cet effet, les documents de la Consultation seront élaborés à destination de candidats présentant les compétences d'ingénierie des transports, d'aménagements urbains, de bâtiments et d'économie des transports en vue d'un marché à prix global et forfaitaire.

La mise en concurrence aura la forme d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre au niveau européen. La liste des candidats sera arrêtée par un jury, le marché attribué par le

Conseil de Communauté à l'issue de la procédure, conformément aux articles 24, 70 et 74 du Code des Marchés Publics.

Le jury du concours sera composé des personnes suivantes :

- le Président de la Commission d'Appel d'Offres avec voix délibératives ;
- 5 membres de la Commission d'Appel d'Offres avec voix délibératives ;
- 2 personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du marché avec voix délibératives ;
- 4 personnalités ayant la même qualification professionnelle demandée ou une qualification équivalente avec voix délibératives ;
- Monsieur le directeur de la DDCCRF ou son représentant avec voix consultatives ;
- Monsieur le Trésorier principal de la Communauté urbaine de Bordeaux ou son représentant avec voix consultatives.

Cette dépense sera imputée au budget annexe transports, programme TC, CRB H340 Ch xxxxx 20-compte 2031.0001, année 2007 et suivantes.

Aussi, considérant ces éléments, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à préparer le dossier de mise en concurrence dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre lancé en application notamment des articles 24, 70 et 74 du Code des Marchés Publics ;
- à signer le ou les marché(s) à intervenir avec le ou les candidat(s) qui aura (auront) émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à la consultation ;
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

Le Service de Contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde, déclare avoir reçu ce
document le :

22 MAI 2007